



Appel à projet « Soutien à la parentalité »

16 décembre 2019

1 / 26



Le soutien à la parentalité



1 - Le soutien à la parentalité

- La politique de soutien à la parentalité
- Le référentiel national de financement

2 - L'appel à projets 2020

3 - L'adhésion au Réaap 66





Le soutien à la parentalité



3 / 26



Le soutien à la parentalité

- Une des priorités de la politique familiale menée par le Gouvernement
 - ✓ Une stratégie nationale de soutien à la parentalité pour la période 2018-2022 intitulée « Dessine-moi un parent » sous l'égide de l'Etat
 - ✓ Intégrée dans les orientations de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion conclue entre l'Etat et la Cnaf
 - ✓ Déployée au niveau départemental à travers le schéma départemental des services aux familles (SDSF)
 - ✓ Déclinée localement dans les conventions territoriales globales (CTG) conclues au niveau intercommunal, voire communal



Le soutien à la parentalité

- Les besoins des parents : constats issus de l'enquête départementale
 - ✓ 40% des parents estiment difficile l'exercice de leur rôle
 - ✓ L'adolescence est perçue comme la tranche d'âge le plus compliqué par plus de la moitié des parents (52%)
 - ✓ Ils expriment un besoin de soutien important mais ne savent pas toujours à qui s'adresser
 - ✓ Ils connaissent peu les actions de soutien à la parentalité mais sont nombreux à se déclarer prêts à recourir à ces actions (81%)



Le référentiel national

- Un cadre de financement
 - ✓ A compter de 2020, les actions de soutien à la parentalité devront répondre aux critères définis par le référentiel national de financement par les Caf
- Pourquoi un référentiel national ?
 - ✓ Harmoniser les actions financées par les Caf
 - ✓ Apporter aux Caf et à leurs partenaires un cadre commun de références sur les actions susceptibles d'être financées sur les territoires
 - ✓ Renforcer la lisibilité de ces actions afin de mieux les valoriser et d'identifier les bonnes pratiques
 - ✓ Diversifier les modalités et formats d'intervention en direction des parents et développer des offres innovantes



Le référentiel national – Les prérequis

- Les actions de soutien à la parentalité
 - ✓ Mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire, elles visent à mettre à leur disposition un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin
- Les porteurs des actions doivent :
 - ✓ Répondre aux principes énoncés dans la charte nationale des Réaap
 - ✓ Respecter les principes de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires
 - ✓ Participer à la dynamique du Réaap
 - ✓ Rechercher et mettre en place des partenariats avec d'autres acteurs ou réseaux d'acteurs



Le référentiel national – Les critères

■ Les critères pour les actions :

- ✓ Accessibilité et participation des parents
 - Proposer les actions là où se trouvent les parents
 - Rechercher la participation des parents
 - Être accessibles à l'ensemble des parents
 - Proposer une gratuité ou une participation symbolique
 - Mettre en place des modalités de fonctionnement adaptées et développer des actions visant à « aller vers »
- ✓ Nature des actions
 - S'adresser aux parents d'enfants de 0 à 18 ans
 - S'inscrire dans un cadre d'interventions collectives
 - Favoriser les innovations et proposer aux parents des formats d'intervention renouvelés
- ✓ Diagnostic - Evaluation
 - Répondre à un besoin identifié dans le cadre d'un diagnostic partagé sur le territoire
 - Faire l'objet d'indicateurs de suivi et d'évaluation



Le référentiel national – Les actions

- La typologie des actions
 - ✓ Les groupes d'échanges et d'entraide entre parents
 - Groupes de parole
 - Groupes d'échange entre parents
 - Groupes d'entraide entre parents
 - ✓ Les activités et ateliers partagés « parents-enfants »
 - ✓ Les démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité
 - Universités populaires de parents (UPP)
 - Actions de formation
 - Réalisation par des parents d'outils ou d'actions sur la parentalité
 - ✓ Les conférences ou cinés-débat
 - ✓ Les manifestations de type « événementiels autour de la parentalité »



Le référentiel national – Les exclusions

- Ne sont pas éligibles les actions :
 - ✓ A visée exclusivement individuelle, thérapeutique et de bien-être
 - ✓ A finalité uniquement sportive, culturelle, occupationnelle et de loisirs
 - ✓ D'aide aux départs en vacances des familles si elles ne s'inscrivent pas dans un cadre collectif et portent sur le versement d'aides financières aux familles
 - ✓ Qui relèvent d'une prise en charge spécialisée (protection de l'enfance, prévention de la délinquance ou prévention spécialisée)
 - ✓ Conduites par des prestataires privés de profession libérale
 - ✓ De formation destinées à des professionnels
 - ✓ D'animation et de mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité



Les autres travaux en cours

- Un outil national de gestion des appels à projet
 - ✓ La livraison est programmée au 1^{er} semestre 2020
- La création d'une aide au fonctionnement d'associations et de structures dédiées à la parentalité :
 - ✓ **Lieux ressources et d'accompagnement des familles** assurant une mission de coordination de la politique parentalité sur le territoire
 - ✓ **Lieux « hybrides » sur le champ du soutien à la parentalité**, regroupant au sein d'un même espace plusieurs types d'offres et de propositions en direction des familles
 - ✓ **Lieux ressources et d'accompagnement des familles en grande précarité**





L'appel à projet



L'appel à projet

- Les projets pouvant être soutenus par la Caf
 - ✓ Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité
 - Elles doivent répondre aux critères définis par le référentiel national de financement
 - ✓ Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ)
 - L'activité prise en compte est celle menée en direction des parents pour les soutenir dans leur fonction parentale
 - Ils doivent répondre au référentiel de la Caf des PO
 - ✓ Les Lieux d'accueil enfants parents
 - Non financés dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse



L'appel à projet

■ Les modalités

- ✓ Le dossier de demande de financement
 - demande de subvention Cerfa
 - compte-rendu financier de subvention Cerfa
 - fiche d'évaluation de l'action financée en 2019
- ✓ Les conditions pour l'examen d'un financement :
 - adhérer au Réaap66
 - saisir en ligne le questionnaire national de remontée de données d'activité 2019, si l'action était financée
- ✓ Calendrier
 - 1^{ère} session : 1^{er} mars 2020
 - 2^{ème} session : 1^{er} juin 2020 (sous réserve des disponibilités budgétaires)
- ✓ Transmission des dossiers
 - de préférence, par mail à :
aides-partenaires-caf66@caf.fr



L'appel à projet

- L'étude des dossiers
 - ✓ Le comité technique « parentalité », instance du schéma départemental des services aux familles (Sdsf), procède à la sélection des projets
- Les outils disponibles
 - ✓ Référentiel national de financement par les Caf
 - ✓ Guide à l'usage des porteurs de projets « Soutien à la parentalité »
 - ✓ Charte nationale des Réaap
 - ✓ Demande d'extraction de données



15 / 26

**Les documents sont à télécharger
sur le site partenaires-caf66 < Appels à projet < Soutien à la
parentalité**

<http://www.partenaires-caf66.fr/appel-a-projets>



L'adhésion



L'adhésion au Réaap66

- L'objectif
 - ✓ Permettre un meilleur repérage des acteurs et des actions
 - ✓ Apporter plus de souplesse, la demande pouvant se faire tout au long de l'année
 - ✓ Elargir le réseau à de nouvelles structures

- Qui peut adhérer ?

Toute association, structure, équipement, établissement scolaire, institution, etc. qui concourt à promouvoir les principes de la [Charte nationale des Réaap](#), et s'engage à les respecter

L'adhésion au Réaap66

- Pourquoi adhérer ?
 - ✓ **Participer à la mise en réseau** des acteurs qui interviennent dans le champ de la parentalité
 - ✓ **Recevoir des informations** ciblées par e-mailing sur des manifestations, formations, journées études, appels à projets, etc. proposés par le Réaap66 et ses partenaires
 - ✓ **Valoriser ses actions** de soutien à la parentalité sur les supports de communication du Réaap66
 - ✓ **Contribuer au programme départemental d'animation** : organisation d'événements
 - ✓ **Accéder à la base de ressources du Réaap66** : outils d'animation, outils d'évaluation...

L'adhésion au Réaap66

- Pour les porteurs de projet dont l'action est financée :
 - ✓ Bénéficiaire **de temps d'échanges des pratiques** dans le cadre des « ateliers du Réaap »
 - ✓ **Participer à des journées de formation** élaborées en fonction de leurs besoins

L'adhésion au Réaap66

- Comment adhérer ?
 - ✓ Le responsable de la structure ou du service complète un bulletin d'adhésion et le transmet à la coordonnatrice du Réaap
 - ✓ La demande peut être formulée tout au long de l'année
 - ✓ Elle est gratuite, et se renouvelle chaque année par tacite reconduction
 - ✓ L'adhérent peut mettre fin à l'adhésion par simple mail ou courrier à la coordonnatrice

Le bulletin d'adhésion est téléchargeable depuis la page de l'appel à projet, ou directement sur le site

parents-pros66.fr

L'adhésion au Réaap66

■ Suite à l'adhésion...



- ✓ La structure recevra une carte d'adhérent et une « pastille » permettant de communiquer sur son appartenance au réseau
- ✓ Les nouveaux adhérents seront conviés à une rencontre présentant le Réaap66 et l'offre d'animation



Parents-Pros 66
Le site du réseau parentalité 66

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Pyrénées-Orientales

ACCUEIL PARENTS PROS & BÉNÉVOLES ADHÉRER AU RÉAAP66 PUBLICATIONS ÉVÉNEMENTS

Devenez membre du réseau Réaap66
En savoir plus

Parents, professionnels, bénévoles

RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



Pour vous accompagner



22 / 26



Pour vous accompagner



- **Accompagnement de projet** : les conseillers
(détail sur la diapositive suivante)
- **Démarche administrative** : l'unité administrative d'action sociale (Unadas)
Laurence Boix ou Sabrina Guilbot
04 68 08 14 80 ou parenalite66@caf.fr
- **Demande d'adhésion** : la coordonnatrice du Réaap66
Alice Pézé
04 68 08 17 50 ou alice.peze@caf.fr



Pour vous accompagner

- **Actions territoriales** : les conseillers en développement territorial

Agly – Salanque - CU Nord

Raphaël Bourgeois

04 68 08 14 51

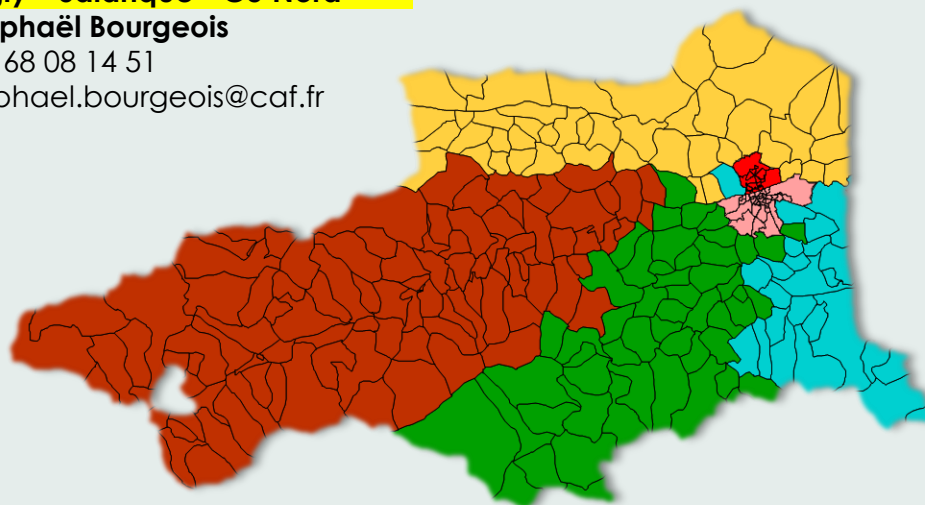
raphael.bourgeois@caf.fr

Perpignan nord

Nelly Navarro

04 68 08 14 82

nelly.navarro@caf.fr



Perpignan sud

Anne-Sophie Biout

04 68 08 25 54

anne-sophie.biout@caf.fr

Cerdagne-Capcir-Conflent

Fatima Mancer

04 68 08 25 65

fatima.mancer@caf.fr

Aspres- Vallespir - CU

Sud/Ouest

Véronique Monier – Le Goff

04 68 08 14 73

veronique.monier-le-goff@caf.fr

Côte Vermeille – Côte Radeuse CU Est

Béatrice Igounet-Montané

04 68 08 14 12

beatrice.igounet-
montane@caf.fr

- **Actions départementales** : la conseillère thématique

Frédérique Mas

04 68 08 14 75

frederique.mas@caf.fr





Ressources documentaires



25 / 26



Ressources documentaires

- **Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022**
« Dessine moi un parent »
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702_dp_strategie_nationale_2018-2022vf.pdf
- **Enquête départementale aux parents – Caf 66 – juin 2018**
<http://www.caf.fr/allocataires/caf-des-pyrenees-orientales/actualites/annee/2019/consultation-aupres-des-parents-les-resultats>
- **L'e-ssentiel n° 165 – Cnaf - juillet 2016**
Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité
<http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/essentiel%20-%20Parentalit%C3%A9.pdf>
- **Sondage BVA pour les Apprentis d'Auteuil – Avril 2017**
Etre parent aujourd'hui
http://www.apprentis-auteuil.org/fileadmin/user_upload/Mediatheque/ouvrages_et_etudes/2017/Etude_sur_la_parentalite_Rapport_BVA-3.pdf





Merci de votre attention

